fait cette démarche auprès de lui pour lui demander la permission de réveiller son nom aux débats.

## Confrontation des médecins

On passe à l'audition des médecins cités par la défense et qui ont déclaré que M. Calmette n'a succombé à ses blessures que faute de soins intelligents.

La première déposition est celle du docteur POZZI, qui, après avoir légitimé sa thèse, conclut ainsi :

— Je suis plein de respect pour la conduite de mes confrères, car le rôle d'un chirurgien est délicat et redoutable, mais, je le déclare, si j'avais été à leur place, j'aurais agi autrement.

On confronte les docteurs Hartmann et Cunéo avec le docteur Pozzi, pour établir nettement les termes de la conversation que les médecins eurent le soir au sujet du blessé, sur le point de savoir s'il fallait l'opérer immédiatement ou non.

Mais il semble résulter de cette confrontation qu'il y a eu dans cet entretien des confusions de sens.

Le docteur Freysse vient ensuite déposer.

— L'hémorragie interne, déclare le témoin, n'ayant pas été foudroyante, on peut se demander s'il n'était pas permis de faire une opération immédiate.

Sur la demande de Me Labori d'ajourner à lundi la suite de ces dépositions, le président lève l'audience à 5 heures.

## On a volé pour 500.000 francs de timbres

Paris, 25 juillet. — Un vol très important vient d'être commis au préjudice du ministère des colonies. Il y a quelque temps cette administration recevait de l'atelier des postes du boulevard Brune un stock très important de timbres-coloniaux. Les vignettes, de catégories diverses, représentent, paraît-il, une valeur de près d'un demi-million.

Les timbres, soigneusement emballés, furent dirigés sur Marseille, où ils devaient être déposés à bord d'un bateau chargé de les transporter à destination.

Le demi-million de timbres n'est pas parvenu à son adresse et une enquête est ouverte à Paris et à Marseille, mais, est-il besoin de le dire ? on garde un silence absolu sur les investigations en cours.

## Histoire de revenant

UNE MAISON HANTÉE. — CHAQUE SOIR UNE GRÊLE DE PIERRES S'ABAT DANS LA CUISINE D'UNE VILLA — QUI LES JETTE ?

Aix-les-Bains, 25 juillet. — A l'extrémité du lac du Bourget, à quelques kilomètres d'Aix-les-Bains, s'étage sur la pente d'une colline, le joli petit village du Viviers. Habité par une population des plus paisibles qui s'accroît chaque été de quelques hôtes étrangers, le Viviers est fréquenté le dimanche par des promeneurs venus d'Aix et de Chambéry et qu'attirent le site pittoresque et la fraîcheur des bords du lac.

Mais voici que le Viviers, qui jusqu'ici n'avait pas d'histoire, devient soudain célèbre, le Viviers a un revenant. Du moins ce sont les habitants du pays qui l'affirment car depuis six jours ils vivent dans des transes : depuis six jours en effet, tous les soirs de huit heures à onze heures, un revenant crible de pierres une petite villa, où il semble avoir voulu élire domicile.

UN REVENANT ANTIPATRIOTE

Voici les faits tels que nous les a révélés une impartiale enquête :

Le 14 juillet à la tombée du jour, Mlles Bouvier et Faramond, domestiques chez MM. Ollier et Lacroix, négociants à Lyon, revenaient à la maisonnette que leur maître avaient louée pour l'été à quelques centaines de mètres de la gare du Viviers. Elles avaient passé l'après-midi chez leurs parents à Voglans et avait gaiement célébré la Fête Nationale. Elles rentraient en chantonnant, lorsque à peine arrivées dans le jardinet qui entoure la maison elles entendirent un sifflement suivi bientôt d'un bruit assez fort : « C'est le feu d'artifice qu'on tire à Aix », pensèrent-elles. Mais aussitôt un autre sifflement se fit entendre et une grosse pierre vint frapper avec force la porte de la cuisine.

Effrayées, les deux jeunes filles se précipitèrent en poussant des cris, à l'intérieur de la maison et se barricadèrent dans la cuisine.

A peine commençaient-elles à respirer se croyant à l'abri, qu'un grosse pierre venait heurter le plafond de la pièce et retombait sur les carreaux avec fracas.

Ce fut la panique. Les maîtres accourus aux cris, les voisins, tout le monde se mit en quête des auteurs de ce charivari. On fouilla leur maison de la cave au grenier. On battit le staillis, on scruta les massifs. Rien ! On ne découvrit même pas des traces de pas. Et cette soirée de Quatorze-Juillet se passa, au Viviers, dans la crainte, l'angoisse et l'incertitude.

ET LES PIERRES TOMBENT TOUJOURS

Cependant la grêle de pierres, du moment où l'on avait commencé les recherches aux alentours de la maison, s'était arrêtée. Le calme revenu, les habitants de la maison hantée purent prendre un peu de repos. Les lueurs de l'aurore dissipèrent leur frayeur et la journée du lendemain fut tranquille. Mais le soir, alors que les jeunes bonne se demandaient en riant si la même comédie allait recommencer, une pierre à nouveau vint tomber non loin d'elles, dans le jardin. Pâles de frayeur, elles rentrèrent en hâte dans la cuisine : elles fermèrent les portes, bouchèrent les issues. Quelques instants s'écoulèrent et... soudain, avec un bref sifflement, une pierre vint — partie on ne sait d'où — frapper le plafond, rebondir sur un rayon garni de bouteilles puis rouler à terre. Une autre suivit un instant après ; puis d'autres encore. Vers quatre heures, la pluie de pierres cessa.

Et, depuis le 14 juillet, chaque jour à la même heure, le même phénomène recommence.

« Ce qu'il y a de curieux, nous disent les deux jeunes bonnes, c'est que les pierres ne tombent que lorsque nous sommes seules dans la cuisine. Dès que quelqu'un vient on n'en reçoit plus : mais des messieurs, cachés dans le vestibule ont, comme nous, assistés à cette grêle effarante.

En effet, M. Creuset, chef de gare, que l'on est allé quérir plusieurs fois, a pu constater le phénomène: « Tout était fermé dans la cuisine, je me suis blotti dans l'encoignure de la porte vitrée qui conduit au vestibule. Au bout d'un moment une pierre est venue frapper le plafond, je me suis précipité, je l'ai ramassée alors qu'elle roulait encore, mais je n'ai pu voir d'où elle venait ».

LE REVENANT N'AIME PAS LA PUBLICITÉ

Naturellement, cete mystérieuse histoire a émotioné le pays. Tout le monde en parle les commentaires vont leur train. Certains croient aux revenants et il est question d'exorcisme.

Cependant hier la population du Viviers a eu une légère déception : Plusieurs centaines de personnes, intriguées et désireuses de voir, s'étaient rassemblées à la tombée de la nuit autour de la maison hantée. Les ruelles, les jardins, les vignes étaient garnies de monde. Le revenant avait fait salle comble ; il y avait lieu pour lui de se livrer à une manifestation remarquable. Eh bien, chose curieuse, le revenant ne revint pas ; il ne jeta pas de pierres et les Viviérens en furent pour leurs frais. Ce revenant est discret, il n'aime pas la réclame.

Va-t-il quitter le pays ou reparaîtra-t-il d'ici peu ? Telle est la question que se posaient devant nous Mlles Bouvier et Faramond qui ne sont pas très rassurées.

Et comme nous revenions du Viviers, avec notre photographe, notre enquête finie, soudain, à un tournant de la route, nos deux selles de bicyclette cassèrent et nous faillîmes tous deux rouler à terre. Etait-ce là un dernier exploit du revenant.

## Une femme brûlée vive

FLAMBANT COMME UNE TORCHE, ELLE SE JETTE PAR LA FENÊTRE

Lyon, 25 juillet. — Un accident atroce, suivi de mort de la victime, s'est produit hier matin, rue Rabelais.

Au numéro 67 de cette rue habitait, avec sa fille et son gendre, Mme veuve Dery, âgée de 64 ans. Ses enfants travaillaient au dehors, et c'est elle qui était chargée des soins du ménage et de ceux à donner aux deux bambins du ménage, un petit garçon de sep tans et une fillette de quatre ans. Cette famille vivait paisible et jouissait de l'estime de tout le quartier.

Hier matin, vers huit heures, Mme Dery descendit comme à l'ordinaire pour faire les provisions de la journée, puis elle remonta chez elle. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées que des cris épouvantables mettaient toute la maison en émoi et, avant que personne n'ait pu se rendre compte de ce qui se passait, les passants et les commerçants de la rue voyaient une masse enflammée enjamber une fenêtre, au premier étage, et tomber sur le trottoir.

On se précipita, on éteignit les flammes et on se trouva en présence d'un pauvre être qui se roulait sur le sol en poussant des cris inarticulés. En même temps on s'apercevait qu'un incendie venait de se déclarer chez Mme Dery.

Les uns s'empressèrent autour de la douloureuse sexagénaire, pendant que d'autres se mettaient en devoir de combattre le commencement d'incendie. Il fallut enfoncer la porte du logis, laquelle était fermée à clef de l'intérieur. Parmi les premiers sauveteurs se trouvaient M. Souverie, habitant la maison, qui se précipita vers un petit lit où était couchée la fillette, et l'emporta à travers les flammes.

Les pompiers arrivèrent et le sinistre fut rapidement annihilé. Une voiture d'ambulance emporta à l'Hôtel-Dieu Mme Dery.

On put ensuite se rendre compte des causes de ce lamentable accident. Mme Dery, avant son départ aux provisions, avait envoyé à l'école son petit-fils ; en revenant, elle voulut sans doute faire chauffer le déjeuner de sa petite-fille, encore endormie. Elle alluma un réchaud à alcool qui fit explosion et dont tout le contenu aspergea ses vêtements et les enflamma.

La pauvre grand'mère, affolée, courut à la porte pour s'enfuir, mais au lieu de tourner la clef pour ouvrir, elle s'enferma. C'est alors qu'elle courut à la fenêtre, qu'elle enjamba. Comme elle était de forte corpulence, elle se fit, en tombant, de graves blessures et se brisa les jambes. Mais les brûlures étaient plus graves encore ; la peau, arrachée du visage, retombait sur la poitrine en une loque noire, les ongles déchaussés tombaient des mains.

La malheureuse femme a expiré à l'Hôtel-Dieu à une heure de l'après-midi et ses souffrances furent telles qu'il eut mieux valu pour elle qu'elle se fût tuée net au moment de sa chute.

# Dans la Région

## LE SOUVENIR des Glorieuses Sœurs de Fernig

*A propos de l'inauguration, aujourd'hui, du monument de Mortagne-du-Nord dédié à ces héroïnes de la Révolution.*

On inaugure aujourd'hui, à Mortagne-du-Nord, un fort beau monument élevé à la mémoire de deux héroïnes de la Révolution, les sœurs Fernig.

Leur histoire n'a pas eu la renommée de celle de Jeanne d'Arc ; elles semblèrent s'effacer modestement aux yeux de la postérité comme elles cherchaient jadis à se faire oublier parmi la glorieuse armée du Nord. C'est une injustice que le monument de Mortagne-du-Noéd réparera, dans une faible mesure. Théophile et Félicité de Fernig, ces deux sœurs guerrières, ont aidé à la libération de la Patrie républicaine, aux heures redoutables de l'invasion des Alliés.

LE MONUMENT DE FERNIG

La République de nos jours leur doit bien un souvenir de profonde gratitude.

∴

A l'époque où la Révolution secouait toute la France vivait à Mortagne, près de Mauldé, Louis-Joseph de Fernig, ancien officier, administrateur de la châtellenie de Mortagne. C'était un homme libéral, d'idées avancées, ami de Voltaire chez lequel il avait fait un long séjour dans son hermitage de Ferney. M. de Fernig était ce qu'on appelait alors un « philosophe » ; il appartenait à cette belle lignée des esprits indépendants qui préparèrent la Révolution par leurs pensées et leurs écrits ; c'était un « encyclopédiste ». Il avait élevé ses filles rudement et intelligemment, suivant les préceptes de Jean-Jacques Rousseau. Il leur avait appris l'équitation, les avait entraînées aux longues marches, au tir à l'arc, au maniement du fusil. Elles avaient puisé dans les récits de l'histoire de la République romaine cet indéfectible amour des causes sacrées et de la liberté, en premier.

En 1789, M. de Fernig est élu, par les citoyens, commandant de la garde nationale. L'invasion menace bientôt la jeune République. La Patrie est en danger! Ce cri retentit sur nos frontières et galvanise les courages. Les troupes de Brunswick et de Clairfayt viennent, en 1792, de s'emparer de Longwy et de Verdun. En trois jours, elles peuvent être sous les murs de Paris.

La nouvelle en parvient un jour, au milieu d'un bal, sur la place de Flines : les maraudeurs ennemis sont dans la campagne avoisinante!

Les demoiselles de Fernig, Théophile et Félicité, sont là, dansant au son de la viole. Vite, elles troussent leurs cotillons. Elles incitent les paysans à la résistance; mieux, à l'attaque. Les danseurs s'emparent aussitôt de fléaux, de pioches, de fusils et conduits par les deux héroïnes se mettent à la poursuite des impériaux...

Voilà le début de la carrière militaire des sœurs de Fernig. Notez qu'à ce moment l'une a treize ans, l'autre : seize. Elles s'engagent, sous des vêtements masculins, comme volontaires dans la garde nationale de Mortagne. C'est à l'insu de leur père qui les commande, mais après un combat où elles se sont distinguées leur véritable identité se découvre et le général Beurnonville adresse à la Convention un message où il révèle cet événement admirable.

Avec Beurnonville elles s'en vont dans l'Argonne, sans cesse aux avant-gardes et dans les postes les plus périlleux. Portant l'uniforme des chasseurs, avec le kolback et la tunique à brandebourgs, elles chevauchent à Jemmapes et Neerwinden. Au cours de la déroute qui suit cette bataille, elles arrêtent les troupes qui fuient, sabre au clair, et Théophile, menacée de la baïonnette, par un fuyard, lui crie cette phrase qu'on aurait pu graver sur le marbre de Mortagne : « Frappe, si tu l'oses, une femme qui te rappelle à l'honneur ! »

Attachées à l'état-major de Dumouriez, elles le suivirent sur tous les champs de bataille; à Anderlecht, Félicité fut blessée. Une balle lui avait brisé le plumet de son kolback ; une autre avait coupé le ruban qui nouait ses cheveux. Mais l'héroïque jeune fille se lança parmi les cavaliers ennemis, sauve la vie à un officier français qui succombait et le ramène à l'ambulance : c'est l'officier Van der Wallen qui l'épousera plus tard.

Les sœurs de Fernig restèrent fidèles à leur chef. Dumouriez, même dans sa fuite qu'elles protégèrent. Elles comprirent trop tard que Dumouriez avait trahi et se retirèrent à Bruxelles.

Leur maison de Mortagne avait été brûlée par les Autrichiens. La Convention décida qu'elle aurait été reconstruite aux frais du Trésor public. Ce décret ne fut pas exécuté mais le département du Nord donna plus tard à la famille de Fernig une faison toute bâtie à Bruay, près de Valenciennes.

Celles que les commissaires de la Législative à l'armée du Nord avaient comparé à Jeanne d'Arc moururent dans l'oubli ; l'une en 1810, l'autre en 1841.

∴

La stèle qui leur est élevée à Mortagne-du-Nord demeurera le souvenir remarquable de ces amazones révolutionnaires. Deux grands artistes du Nord ont déjà édifié cette stèle que l'architecte Henri Guillaume fit de lignes très simples, mais d'un puissant ensemble et le sculpteur Gauquié y traça les figures des sœurs de Fernig, en un médaillon d'une expression énergique et altière.

La cérémonie d'aujourd'hui mérite qu'on s'en souvienne et la municipalité de Mortagne-du-Nord doit être remerciée de l'avoir si heureusement préparée.

ALEX WILL.

## L'assassinat de Villers-Campeau

LES DÉCLARATIONS D'UN NOUVEAU TÉMOIN

Au cours de l'interrogatoire que lui fit subir samedi, M. Certeux, juge d'instruction, Joseph Masclet avait affirmé énergiquement que Sorlin et lui avaient quitté le cabaret Faidherbe, à Ecaillon avant 9 heures du soir.

Comme l'assassin présumé de Mlle Mio avait varié plusieurs fois dans ses déclarations et que le cabaretier Faidherbe se montrait d'autre part fort affirmatif et certifiait qu'il était au moins dix heures moins le quart lorsque Sorlin et Masclet étaient partis de chez lui, on était tenté de taxer d'inexactitude le récit de celui-ci.

Or, la police mobile continuant son enquête a entendu un nouveau témoin, une cabaretière dont le débit est situé non loin du Pont de Villers, et qui a affirmé qu'elle a rencontré à cet endroit à neuf heures du soir Sorlin et Masclet

Le témoin qui connaît très bien les deux accusés s'est montré fort affirmatif.

Il est à noter que la déclaration du nouveau témoin corroborant les affirmations de Masclet ne détruit aucune des charges relevées contre les deux accusés. Bien au contraire, il se pourrait fort bien qu'on se serve, le cas échéant, de ce témoignage pour établir la préméditation.

En effet le crime ayant été commis après 9 heures et demie (ce qui est absolument démontré) les assassins auront dû rôder longuement autour de la demeure de leur victime et auront eu le temps de préparer leur coup.

On ne se trouverait donc pas en présence d'un crime en quelque sorte improvisé et et provoqué par une brusque tentation.

Les meurtriers auraient eu bien le temps de réfléchir avant d'agir.

Une chose est certaine aujourd'hui. On tient bien les assassins de Mlle Mio. Il ne reste qu'à établir la part de responsabilité de chacun. Mais les aveux complets qu'on espère obtenir à bref délai de Masclet faciliteront singulièrement la tâche du Parquet.

La police mobile a continué son enquête à Aniche. Mais les amis des deux accusés ne veulent rien dire et pourtant il en est qui pourraient fournir sur eux des renseignements intéressants.

Quoiqu'il en soit, les langues commencent cependant à se délier. Plusieurs dépositions intéressantes ont été recueillies hier qui pourraient bien faire faire un pas énorme à l'instruction.

## A BRUAY

## Les exploits d'un boucher ivre

IL LANCE A TOUTE VITESSE SA VOITURE CONTRE UN CHARIOT ET TUE UN CHEVAL D'UN COUP DE BRANCARD.

Vendredi soir vers 9 h. et demie, M. Joseph Leconte, marchand de chiffons, demeurant rue du Hamel, descendait la rue Alfred-Leroy, conduisant son chariot, attelé de deux chevaux, lorsqu'arrivé à hauteur de l'école Carnot, une voiture légère attelée d'un cheval, et conduite par son propriétaire, M. Rémy Sanctorum, boucher au « Maroc », vint se jeter, à une allure vertigineuse, sur l'attelage du chariot.

La collision fut si violente que le brancard de droite de la voiture du boucher, qui vint frapper le cheval de droite du chariot, pénétra d'environ 50 centimètres dans le poitrail de l'animal et s'y brisa. Le cheval du boucher s'abattait également pour se relever indemne quelques minutes plus tard. Quant à M. Sanctorum il était projeté hors de sa voiture, mais sans mal.

L'accident ne surprit pas les personnes qui avaient vu passer la voiture du boucher, tellement grande était la vitesse ; en outre elle n'était pas munie de lanterne et le boucher était ivre.

Revenu de l'hébètement dans lequel l'avait plongé l'accident, le boucher s'en prit à son cheval qu'il frappa de violents coups de pied dans le ventre.

Ce qui fait que M. le Commissaire de police qui constatait l'accident, ajouta aux procès-verbaux pour excès de vitesse et pour défaut de lanterne, un troisième procès-verbal pour mauvais traitements envers les animaux.

## Cour d'Assises du Nord

*Audience du samedi 25 juillet 1914*

### Une histoire de diffamation

M. Deswaetvagher, garde-champêtre à Petit-Synthe, poursuivait pour diffamation par voie de la presse, M. Gerno, gérant du journal « La Défense Sociale », publié à Dunkerque. M. Gerno fit défaut.

La Cour, statuant sans l'assistance du jury, le condamne à UN MOIS DE PRISON, 200 francs d'amende, 500 francs de dommages-intérêts et à une insertion de l'arrêt.

Elle ordonna en outre la saisie et la destruction des exemplaires du journal incriminé.

### Attentat à la pudeur à Flines

Martin Pierre-Joseph, 47 ans, mineur, né à Flines-lez-Raches, demeurant à Dorignies, est accusé d'attentats à la pudeur commis en 1913 et 1914 sur sa nièce Augustine Mortelette, âgée de mois de 13 ans.

Sept témoins sont entendus.

Défenseur : Me Delessus.

Les débats ont lieu à huis-clos. MARTIN EST CONDAMNÉ A CINQ ANS DE RÉCLUSION.

## Chez les Mineurs

UNE RÉUNION A LA PRÉFECTURE DU NORD A PROPOS DE L'APPLICATION DE LA LOI DE HUIT HEURES DANS LES MINES

Lundi après-midi aura lieu, à la Préfecture, une réunion pour régler les difficultés qui ont surgi à propos de l'application de la loi de 8 heures dans les concessions de l'Escarpelle, Douchy, Flines et Azincourt.

Cette réunion, qui sera suivie de deux autres, sera présidée par le Préfet. Y assisteront les représentants du contrôle, les délégués mineurs, les représentants des compagnies et du syndicat.

## Lettre de Belgique

Bruxelles, le 25 juillet 1914.

La nouvelle loi scolaire confère un intérêt tout particulier aux singularités de l'enseignement confessionnel. Il est piquant, par exemple, de faire remarquer aux parents comment les pieux éducateurs conçoivent la subordination des autorités dans la hiérarchie sociale.

A ce propos, la presse cléricale publie d'édifiants détails sur la cérémonie du cinquantenaire récent de la sainte école normale de Brugelette. L'évêque y avait le pas sur le ministre dit des sciences et arts, car il importe qu'on se le tienne pour dit, une fois pour toutes, le second est le respectueux serviteur du premier.

Cet état de dépendance publiquement sanctionné nous est encore apparu dans ce savoureux fragment du compte rendu :

« Le président du Comité donna lecture des télégrammes envoyés à Sa Sainteté Pie X, ainsi que la réponse toute paternelle du Souverain-Pontife, et proposa le texte d'une dépêche à adresser au roi. »

Nous sommes en Belgique, pays dont le roi est, de par la Constitution, le premier citoyen. Néanmoins, c'est, en l'occurrence, le pape que l'on pense tout d'abord à saluer, et ce n'est ue lorsque sa réponse est arrivée que l'on songe aux obligations du protocole national. Que la patrie des cléricaux fût à Rome et non ailleurs, c'est ce que l'on savait déjà, mais ce suggestif incident prouve par surcroît que les éducateurs avec dieu entendent que leurs préceptes aient désormais force de loi. Si le roi n'est pas content, qu'il aille le dire à... Rome!

Sous le despotisme du goupillon, l'autorité civile pèse désormais moins que rien. Et l'on entend se comporter de façon à ce que la jeunesse en soit fortement convaincue. Au surplus, on dira ce qu'on voudra d'un tel système, il a du moins le mérite de la franchise.

⁂

Les écoles de pupilles de l'armée sont ouvertes aux fils de militaires, fonctionnaires ou agents de l'Etat et aux enfants de familles comptant au moins six enfants.

C'est fort bien. Mais certaines conditions d'admission sont quelque peu singulières et témoignent bien de la mentalité cléricale.

Pour être accepté dans une école de pupilles, il faut être enfants légitime ou légitimé et il faut aussi avoir fait sa première communion.

Qu'est-ce que cela a de commun avec la préparation militaire et que signifie cette exclusion des enfants naturels?

Car il y a lieu de remarquer que l'on exige la légitimation : la reconnaissance ne suffit pas.

C'est tout simplement odieux, et on reconnaît bien là des règlements faits par des sectaires.

⁂

C'est à coup sûr le meilleur féminisme que celui qui tend à assurer aux jeunes filles et aux jeunes femmes un travail approprié à leurs aptitudes physiques, combiné avec ce besoin inné de dévouement inhérent à la nature féminine. Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que la profession d'infirmière, telle que l'ont établie les besoins de la science médicale moderne, est une des plus nobles qui soient.

Depuis quelques années, il s'est créé des écoles d'infirmières, véritables pépinières d'où sont sortis déjà des sujets d'élite. L'école créée par les hospices de Bruxelles présente de très grands avantages. La jeune fille reçoit gratuitement, outre le logement, la nourriture et le blanchissage, l'instruction professionnelle requise. La durée des cours est de trois ans et, dès la seconde année, une rémunération est accordée aux élèves, rémunération qui est augmentée la troisième année, à la fin de laquelle la candidate est nommée infirmière et touche un traitement initial de 50 francs par mois. Ce traitement est progressivement augmenté pour atteindre et dépasser rapidement 100 francs. Le diplôme qu'elles obtiennent leur permet de se créer dans la vie privée une situation lucrative et indépendante.

Tous ceux qui ont souci de réagir contre les tendances des cléricaux d'attribuer aux religieuses le monopole de la charité, feront de la propagande en faveur de la fréquentation de plus en plus intensive de l'école des infirmières.

⁂

Flamingantisme, cléricalisme, haine de la France, d'une part, haine des Wallons, d'autre part, cette aimable gerbe de beaux sentiments vient de s'extérioriser de façon édifiante à la faveur de l'anniversaire de la bataille des Eperons d'Or.

Les manifestations, les cortèges et les discours sont signalés avec complaisance par les gazettes de la foi, et tout cela débute généralement par une grand'messe solennelle.

A Courtrai, à Gand, rien d'inédit à signaler. Mais à Anvers, les agités du fanatisme moedertaalien ont donné la mesure de leurs sentiments conciliants, en organisant avec une vaillance méritoire le sac d'un cabaret wallon, pendant que les belliqueux flamingants rossaient le guet et criaient : A bas les Wallons !

L'incident a peu d'importance si l'on considère les qualités des agresseurs. Il n'en est pas moins symptomatique. Si les Wallons ne sont plus en sûreté dans une ville flamande, c'est que les flamingants entendent assumer sans vergogne la responsabilité du divorce des races.

Après cela, on peut se demander si nos excellents Bruxellois continueront de prêcher le calme aux Wallons.

⁂

La province du Hainaut, qui a une population de 1,250,000 habitants, est à la fois industrielle et agricole. Elle est administrée depuis une vingtaine d'années par une députation permanente composée de libéraux et de socialistes.

On sait que la législation belge accorde aux provinces et aux communes une large autonomie, dont elles profitent dans une mesure très variable.

A cet égard, les dirigeants du Hainaut peuvent être cités en exemple pour la variété, l'importance et la prospérité des œuvres créées, malgré l'hostilité sourde ou déclarée du gouvernement clérical. Toutes ces œuvres contribuent à l'amélioration de la classe laborieuse et au relèvement intellectuel et moral des populations. Du haut en bas de l'échelle sociale, de la jeunesse à l'âge mûr, tout a été envisagé et réalisé pour ne pas laisser de lacune dans l'instruction générale et technique des habitants.

Citons tout d'abord les écoles normales primaires de Mons et Charleroi qui forment un personnel capable et bien préparé à remplir son importante mission ; l'école d'arts et métiers de Saint-Ghislain, des ateliers d'apprentissage, des écoles de textile, de culture et d'élevage. Mentionnons surtout l'Université du Travail de Charleroi qui permet, en partant d'une instruction modeste, d'atteindre au savoir technique le plus élevé ; elle compte plus de 2,500 élèves.

L'éducation pratique de la femme est surtout soignée ; on compte actuellement 39 cours de ménage et 37 de coupe et de couture.

Une mention spéciale est due à l'école et aux ateliers pour estropiés et accidentés du travail ; on leur enseigne un métier nouveau, tel que vannerie, cordonnerie, reliure, confection, brosserie, etc. Les Chambres votent chaque année un subside de 10,000 francs pour cette institution humanitaire et toujours le ministre du travail refuse de le liquider.

La Province a encore créé des écoles pour infirmières, pour sages-femmes, des cours d'administration, de commerce, d'agriculture, etc. 50 écoles industrielles sont fréquentées par 20,000 élèves.

En résumé la Province du Hainaut supporte 2,550,000 francs pour l'encouragement des œuvres d'enseignement sous toutes ses formes. Elle a le droit d'en être fière.

⁂

L'évêque de Bruges est, comme on sait, l'imprudent hérault d'une croisade contre les audaces de la mode féminine. Le saint homme sait-il à quoi il s'expose, et s'est-il, avant de partir en guerre, demandé si ces dames sont aussi faciles à gouverner que leurs maris?

Un journal flamand rapporte que l'ukase épiscopal a provoqué chez ces dames, qui sont pieuses mais coquettes, une indignation non dissimulée, et l'une d'elles a traduit en ces termes le sentiment général.

« Quand donc l'arrogance du clergé va-t-elle cesser? Il ordonne à nos maris de voter selon ses vœux, et à nos enfants de fréquenter l'école de son choix. Il nous défend de fréquenter le théâtre et le cinéma ; il se mêle du choix de nos domestique ; nous n'osons pas lire d'autres gazettes que celles, fort ennuyeuses, qu'il recommande, et voici qu'il prétend régenter nos toilettes ! »

Et la dévote mais coquette Brugeoise de déclarer que cette fois « ces messieurs » outrepassent les bornes. Les femmes d'aujourd'hui sont, dit-elle encore, plus décentes que certains vicaires et moins inconvenantes à coup sûr que les moinillons aux pieds nus, lorsqu'ils soulèvent leur robe pour enjamber les flaques d'eau.

L'habitude de la domination a fait négliger au prélat de Bruges l'indispensable diplomatie. Et c'est dans le moment où ses amis songent à recourir à l'expédient du S. U. féminin qu'il a eu la curieuse idée de se brouiller avec le beau sexe. C'est la gaffe, Monseigneur, la forte gaffe!

⁂

Ce qui se passe à Seermaes est épatant. L'instituteur y est bedeau, fossoyeur et organiste. Quand il y a un enterrement, une messe chantée, l'école est fermée. Avec cela cet éducateur est encore éleveur de porcs et l'administration communale vient de lui accorder un beau subside pour construire des... porcheries.

Rappelons qu'il y a quelques années, une enquête avant été faite sur la situation exacte de l'enseignement primaire, de multiples cas comme celui cité ci-dessus furent rendus publics.

C'est cependant à ce genre d'écoles qu'iront les millions accordés par la nouvelle loi à l'enseignement clérical.

⁂

Un jeune docteur, frais émoulu de l'Université de Louvain et, comme tel, vivement pistonné dans le grand monde par les bons pères de toutes robes, fut appelé récemment pour terminer une délivrance des plus laborieuses. L'enfant avait beaucoup souffert et peu s'en fallut qu'il ne rendît l'âme avant d'avoir vu le jour.

Les théologiens, en pareil cas, mettent le médecin en demeure de baptiser l'enfant « in extremis ». On faisait jadis de cette cérémonie une obligation tellement formelle pour le praticien que, lorsque le jeune néophyte était encore hors de vue et qu'on craignait que la vie ne fut éteinte avant la naissance complète, on le baptisait au moyen d'une... seringue.

Or, le jeune docteur en question fit, ce jour-là, ses premières armes dans la carrière de Saint-Jean ; il ondoya l'enfant qui n'attendait que la fin de la cérémonie pour trépasser en bon catholique ; puis il retourna auprès de la mère pour lui présenter ses condoléances.

— Mon enfant est mort?

— C'est un grand malheur, Madame, mais si quelque chose peut en adoucir l'amertume, c'est qu'il est mort en bon catholique.

— Comment ! bon catholique?

— Je vous en réponds ; c'est moi-même qui l'ai baptisé.

— Et qui vous a permis cela, s'écria la dame furieuse ; je suis israélite !

Pour un début, le trop zélé morticole n'avait pas eu de chance.

VAN BRUGGE.

# Dernière Heure

## LE CONFLIT AUSTRO-SERBE

### La Russie mobilise

Pétersbourg, 25 juillet (Source anglaise). — Le bruit court que l'ordre a été donné pour la mobilisation de cinq corps d'armée.

### Entrevues d'ambassadeurs

M. Cambon à Paris

Londres, 25 juillet. — M. Cambon, ambassadeur de France, est parti aujourd'hui pour Paris. Il est attendu à Londres mercredi ou jeudi.

De nombreuses visites ont été échangées entre les ambassadeurs des grandes puissances, qui se sont rendus cet après-midi au Foreign-Office, où ils ont eu des entrevues avec sir Edward Grey.

Les ambassadeurs sont en communication télégraphique constante avec leur gouvernement.

### Nos ministres délibèrent

Paris, 25 juillet. — M. Bienvenu-Martin, ministre des Affaires étrangères par intérim, a réuni les ministres ce soir à 6 heures et demie en Conseil de Cabinet, au Ministère des Affaires Etrangères.

MM. Malvy, Noulens, Messimy, Augagneur, René Renoult, Thomson, Abel Ferry, Lauraine et Dalimier étaient présents à ce Conseil.

M. le Garde des Sceaux a mis ses collègues au courant de la situation politique et des différents entretiens qu'il a eus avec les ambassadeurs.

Un nouveau Conseil de Cabinet aura lieu demain matin à 11 heures.

### Viviani et la situation

Stocholm, 25 juillet. — Viviani, président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères suit de près les événements. Il se tient en communication télégraphique au cours de son voyage avec tous nos représentants à l'Etranger, auxquels il communique directement ses instructions.

Rome, 25 juillet. — La « Tribuna » apprend que la nouvelle selon laquelle le Gouvernement italien aurait fait à Vienne une démarche amicale pour solutionner pacifiquement le conflit austro-serbe est dénuée de fondement.

### A bas la guerre !

Berlin, 25 juillet. — A l'instigation du Bureau du Parti Socialiste d'Allemagne, de nombreuses réunions populaires auront lieu mardi soir dans le Grand-Berlin.

L'ordre du jour de cette réunion est : « A bas la guerre ! »

### Ce qu'on dit en Russie

Pétersbourg, 25 juillet. — La presse est unanime à considérer que l'ultimatum de l'Autriche est irrecevable et à demander au gouvernement de soutenir la Serbie et d'agir jusqu'au bout s'il est nécessaire.

Cette éventualité est envisagée d'ailleurs par les journaux avec calme et confiance.

Le gouvernement russe, écrit le « Novoié Vrémia », comprend clairement que l'ultimatum est dirigé à proprement parler contre la Russie et la Russie répondra non seulement par des paroles, mais par les actes nécessaires. La Serbie ne sera pas isolée.

Le journal insiste à différentes reprises sur cet avertissement : que ceux qui veulent troubler la paix auront affaire non seulement à a Serbie, mais à a Russie. Si l'Autriche ne retire pas son ultimatum, dit-il, la Russie ne restera pas le témoin muet des violences commises. La Russie a eu peut-être à subir de très grandes épreuves, mais cette fois, contrairement aux guerres passées, l'orage militaire trouvera la Russie non divisée, mais unie. Nous voulons la paix, mais si on nous impose la guerre, la Russie officielle comme tout le peuple russe, y prendra part.

A peu près dans les mêmes termes, la « Gazette de Saint-Pétersbourg » exprime que la Russie ne veut pas la guerre. Mais, dit-elle, si l'on ne peut se passer de la voix des canons, la Russi ne reculera pas devant une intervention armée pour protéger le monde slave contre la fureur allemande.

La « Retch » croit qu'au lieu d'une démarche à Vienne, il eut mieux valu prendre immédiatement position en face d'une possibilité de guerre.

Le « Den » estime, dans l'intérêt de la paix européenne, que les intentions de l'Autriche doivent être paralysées sur l'heure.

Pour le « Courrier de Saint-Pétersbourg » une réponse digne de la Russie doit être la mobilisation immédiate des corps d'armée de la frontière autrichienne et la déclaration énergique que la Serbie ne restera pas isolée.

### Troubles en Autriche

Berlin, 25 juillet. — Une grande indignation règne à Vienne contre l'Allemagne. Ce sentiment est né de ce que l'on croit que la note autrichienne à la Serbie a été rédigée à Berlin et en réalité imposée aux autorités viennoises par l'Allemagne.

La désapprobation populaire s'est manifestée la nuit dernière par une violente démonstration devant la « Zeit », le journal qui passe pour inféodé à l'ambassade allemande.

Vienne est sans enthousiasme pour la guerre. Le bruit grandit que l'Allemagne est décidée à tout prix à précipiter la guerre avec la Russie.

Des centaines de recrues quittent Vienne pour rejoindre leurs régiments. Les communications privées ont été coupées avec les Balkans dans la nuit dernière.

A Marisch-Anstrau, près de la frontière prussienne des troubles antiallemands ont éclaté. Deux compagnies d'infanterie ont chargé la foule à la baïonnette. Deux escadrons de cavalerie sont envoyés sur les lieux.

### Les Montenegrins se battraient

Rome, 25 juillet. — Le président du Conseil des ministres du Monténégro a déclaré au « Piccolo » de Trieste, avant la remise de la note autrichienne qu'en toute hypothèse, le Monténégro se tiendrait aux côtés de la Serbie.

### L'opinion roumaine

Bucarest, 25 juillet. — La note de l'Autriche-Hongrie à la Serbie a causé, ici, un profond étonnement. Elle est commentée, dans les milieux politiques, avec le véritable souci d'arranger les choses.